

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la région Pays de la Loire**

**Avis de la commission « espèces – habitats »**

Le nombre de membres présents est de 16  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement

Date de la réunion : 09/12/2021	Avis sans rapporteur	Avis sur des propositions de créations et d'une suppression de ZNIEFF à Chiroptères en 44, 49 et 53	Avis : Favorable
------------------------------------	----------------------	---	---------------------

Ces travaux ont été subventionnés par la DREAL. La DREAL demande aux membres qui ont pris une part active dans la rédaction de ces dossiers de ne pas voter. Les membres qui sont simplement producteurs de données ne sont pas concernés et peuvent voter.

La création des ZNIEFF a été réalisée grâce à des données récupérées par la LPO 49 auprès d'associations de la région. La création de ces ZNIEFF se fait en respectant la méthodologie régionale validée en CSRPN en novembre 2020.

Il est aussi proposé de supprimer la ZNIEFF de LA CHAUVETTERIE (49) n°520030072, car le site est détruit. La colonie s'est reportée sur une des ZNIEFF proposée à la création sur Saint-Aubin-de-Luigné (n°520620117 - MAISON PARTICULIERE RUE DU PERE GIRAULT A SAINT-AUBIN-DE-LUIGNE). La destruction a été constatée il y a 7-8 ans suite à la rénovation du bâtiment.

Le CSRPN se demande si les propriétaires sont au courant des projets de classement dans toutes les ZNIEFF proposées ?

Les associations locales échangent déjà avec les propriétaires de gîtes, ou au moins des gîtes majeurs. La DREAL travaille avec les DDT-M pour l'envoi d'un courrier à l'ensemble des propriétaires de gîtes connus. L'objectif est de les avertir/leur rappeler la présence d'un gîte au sein de leur propriété et leur préciser leurs obligations.

Le CSRPN se demande de quelle nature sont les données qui proviennent du SINP et qui seront intégrées en 2022 dans l'application ZNIEFF ? Ont-elles été validées ?

La DREAL indique qu'il n'y a pas encore eu de validation, mais les données du SINP concernent surtout la faune. Les données de flore parviennent pour leur très grande majorité directement au CBN où elles sont d'ores et déjà soumises à un processus de validation. Il est prévu que les données faunistiques du SINP soient soumises elles aussi à un processus de validation. Quoi qu'il en soit, elles sont diffusées avec leur niveau de validation. S'il est vide c'est que la donnée n'a pas encore été soumise à validation.

Un membre du CSRPN s'interroge sur l'utilité des ZNIEFF en milieu urbain, notamment si le propriétaire est déjà au courant ?

Les ZNIEFF ont pour objet de faire connaître au grand public un patrimoine naturel particulier. De plus, la méthodologie nationale n'interdit pas la création de ZNIEFF en milieu urbain, et la création de ces ZNIEFF est une des actions du Plan national d'actions en faveur des Chiroptères.

Vote : 13 votants

– Favorable : 9

– Abstention : 4

– Contre : 0

Date de signature : 26/12/2021

Le président du CSRPN des Pays de la Loire

Willy Chéneau

